



Paris, le 11 septembre 2015

Madame Anne Harlé
Cheffe du Département relations sociales

MEDDE/MLETR
Tour Pascal B
92055 La Défense cedex

Ref : GC/15075

Objet : v/Consultation sur le projet de note technique relative à la mise en œuvre du NCT

Madame,

En réponse à votre invitation en date du 7 août dernier citée en objet, vous trouverez ci-dessous nos observations sur ce projet.

Nous observons tout d'abord le peu d'empressement dont a témoigné l'administration pour répondre à notre demande visant à définir enfin le Nouveau conseil au territoire (NCT).

Manque d'empressement qui n'a d'égal que celui dont elle a fait preuve avant de s'engager à nous le communiquer puis, enfin, à tenir cet engagement.

Ceci posé, et dans ces conditions, il est difficile pour nous d'y voir une réelle volonté d'inscrire cette nouvelle mission dans la durée et à la hauteur des ambitions ministérielles affichées en leur temps.

Nous ne prendrons à cet égard qu'un exemple concret, celui relatif à la formation à mettre désormais en place pour acquérir les compétences ainsi enfin définies, alors que la plupart des agents concernés ont déjà été redéployés sur ces nouvelles missions et ce depuis près de deux ans, les derniers devant l'être au plus tard dans les dernières semaines de cette année...

Cette formation repose en effet encore à ce jour sur une animation nationale réduite à la mise en partage, via l'intranet, des formations initiées par les DREAL et DDT(M), c'est dire !

Quant au pilotage, il est reporté au sein du dialogue de gestion dans le cadre duquel les services pourront -enfin !- faire part de leurs besoins en la matière.

../..

../..

Sans compter que le jour de votre envoi était publiée la loi NOTRe, rebattant les cartes par rapport aux précédentes spéculations entre les différents échelons territoriaux (en milieu rural et dans les métropoles) bien vaguement définis ici, mais ceci explique sans doute cela...

Comment un agent peut-il construire une carrière dans un tel maelström, comment une GPEEC est-elle possible dans ce cadre qui résultera d'une concurrence malsaine entre les services au sein d'une RZGE, voire entre RZGE ?

En fait, cette note n'apporte rien de plus que les diverses notes écrites en 2013 et 2014, si ce n'est de détailler la procédure ... en reléguant le contenu du NCT dans une annexe deux fois moins longue !

Placé donc entre l'enclume d'une stratégie élaborée par la DREAL et le marteau d'un dialogue de gestion relégué au même niveau avec comme objectif d'inscrire d'abord et avant tout son action dans un cadre austéritaire, tout ces éléments concourent à nous convaincre que la NCT pourrait n'avoir d'autre ambition que de servir de nouveau gisement pour de nouvelles économies d'emplois.

En conclusion, nous n'entrevoions là rien d'autre que la perspective de nouveaux redéploiements imposés à des agents qui, permettez-nous de le rappeler ici, en ont déjà subis le plus souvent bien d'autres dans le cadre des restructurations de leurs services antérieurement à l'abandon des missions qu'ils exerçaient encore il y a peu !

Puisse une véritable appropriation du pilotage de cette mission, comme de bien d'autres, par l'échelon ministériel nous démontrer le contraire...

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire fédéral

Gérard Costil